

On s'est rendu compte en 1947 que la transition de la guerre à la paix, dans l'économie du Canada, se faisait sans profond bouleversement. On s'est aussi rendu compte que l'essor se maintiendrait peut-être si l'accroissement de la main-d'œuvre et de la population marchait de pair avec celui des ressources financières. A cet égard, il fallait tenir compte de deux tendances: la baisse que fait voir depuis plusieurs décennies le taux d'accroissement naturel de la population et le perpétuel problème de l'émigration. De plus, il a fallu s'attaquer par des mesures précises à un problème de portée relativement courte. Le taux exceptionnellement bas de la natalité durant la crise s'était traduit par l'insuffisance numérique des groupes d'âge qui ont accédé au marché de la main-d'œuvre durant la dernière moitié des années 1941-1951. On a donc encouragé l'immigration pour à la fois résoudre le problème de courte portée et favoriser les objectifs de longue haleine. L'essor ininterrompu de l'économie continue d'absorber de nombreux nouveaux venus qui, non seulement comblent l'insuffisance numérique d'ouvriers canadiens, mais tirent aussi parti des possibilités offertes par l'économie du Canada grâce aux capitaux qu'ils apportent avec eux, en utilisant des aptitudes et des procédés industriels qui leur sont propres et aussi grâce à leur mobilité. En établissant de nouvelles entreprises commerciales, en appliquant des méthodes nouvelles ou meilleures, ils grossissent la demande des consommateurs et ils créent de nouveaux produits.

A la fin de 1954, le nombre des immigrants admis au Canada depuis 1947 atteignait plus d'un million. En outre, l'augmentation naturelle de cette population d'immigrants au cours de la même période est évaluée à quelque 200,000. Voilà qui représente un accroissement très considérable de la masse des consommateurs canadiens et un progrès réalisé vers la constitution de grands débouchés pour les produits et les services. Il y a aussi lieu de signaler que le gros des immigrants s'est concentré dans les groupes d'âge qui constituent les contribuables et les gros consommateurs, élément qui concourra à réduire les frais généraux élevés qu'il en coûte pour maintenir le niveau actuel de l'existence au Canada.

Voilà où il faut rechercher les principes d'adaptation de l'immigration à la capacité d'absorption, plutôt que dans des théories qui visent à découvrir le nombre exact des immigrants que le pays pourrait absorber ou a absorbé dans le passé.

Non seulement fallait-il trouver un moyen terme entre les objectifs prochains et éloignés de l'immigration, mais on devait, en exécutant le programme d'immigration, tenir compte des moyens de transport, de la disponibilité d'immigrants désirables, qui sont habituellement des bons citoyens dans leur propre pays, de la mesure où les autres pays acceptaient d'être considérés comme champ de recrutement d'immigrants pour le Canada, de l'atténuation des forces tant centripètes que centrifuges par suite de l'amélioration graduelle de la conjoncture économique et des conditions sociales dans la plupart des pays occidentaux, des bonnes dispositions des Canadiens à accepter quelques genres d'immigrants ou tous les genres, et de bien d'autres facteurs analogues.

ÉVOLUTION DE LA LÉGISLATION SUR L'IMMIGRATION

Le Canada a adopté sa première loi sur l'immigration en 1869 (Vict. 32-33, chap. 10), soit deux ans après le pacte fédératif. Les principes dont s'inspiraient cette loi et les lois subséquentes sur l'immigration sont, pour une bonne part, profondément ancrés dans l'expérience acquise. C'est en 1910 qu'a été adoptée ensuite une loi générale sur l'immigration (Éd. VII 9-10, chap. 27) qui, modifiée par la suite, a été en vigueur jusqu'à ce qu'elle soit remplacée par la loi actuelle sur l'immigration (S.R.C. 1952, chap. 325). Quand on songe à ce qui a été ajouté et modifié pour aboutir à la loi et aux règlements présentement en vigueur, il ne faut pas oublier qu'au cours des années, les mobiles des immigrants, les exigences du pays d'adoption, les problèmes de régie, d'hygiène, de bien-être, de faculté d'assimilation, de protection des immigrants et de la collectivité indigène sont restés au fond les mêmes.